

**DÉLIBÉRATION N°241127-01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 27 novembre 2024

Le 27 novembre 2024, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 22 novembre 2024, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

**Étaient présents** : M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROSDAILLON, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, M. Denis LARGETEAU, Mme Anne-Marie LHUILLIER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER.

**Était représenté** : M. Didier FISCHER

**Étaient absents** : Mme Eve MOUTTOU, M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sophie PIFFARELLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°01 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CA DU CCAS POUR  
SIÉGER AU CVS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'article 10 de la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**Vu** le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions relatives au Conseil de la Vie Sociale (CVS), notamment sur sa composition, son fonctionnement et ses compétences ;

**Considérant** que les élections des membres représentants des résidents et des familles se sont déroulées le 18 septembre 2024 à la Résidence autonomie Les Moissonneurs, et qu'à la suite de ces élections, ont été proclamés élus :

- 4 titulaires et 1 suppléant pour représenter les résidents ;
- 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter les familles des résidents.

**Considérant** la nécessité de respecter la composition réglementaire du CVS, incluant des représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire.

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à la désignation des représentants du Conseil d'Administration du CCAS pour siéger au CVS.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration,**

**A l'unanimité,**

## **ARTICLE UNIQUE**

**DÉCIDE** de désigner pour représenter l'organisme gestionnaire au sein du Conseil de la Vie Sociale de la résidence autonomie Les Moissonneurs, les membres du Conseil d'Administration suivants :

Représentant titulaire de l'organisme gestionnaire :  
M. Paul CHEVALLIER

Représentant suppléant de l'organisme gestionnaire :  
M. Olivier RACHET

Coignières, le 27 novembre 2024

Pour extrait conforme :  
Le Vice-Président,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.